

MICHEL ROCHETTE, CPA

Comptable Professionnel Agréé ♦ Chartered Professional Accountant

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

**ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

1175, rue Bernard ouest, suite 200

Outremont (Québec) H2V 1V5

Téléphone : (514) 278-7557 ♦ Télécopieur : (514) 273-9660

E-mail : michelrochette@qc.aira.com

MICHEL ROCHETTE, CPA

Comptable Professionnel Agréé ♦ Chartered Professional Accountant

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net déficitaire	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6 à 9
Renseignements complémentaires	10 et 11

1175, rue Bernard ouest, suite 200

Outremont (Québec) H2V 1V5

Téléphone : (514) 278-7557 ♦ Télécopieur : (514) 273-9660

E-mail : michelrochette@qc.aira.com

MICHEL ROCHETTE, CPA

Comptable Professionnel Agréé ♦ Chartered Professional Accountant

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de l'*Orchestre Symphonique de l'Agora*

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'*Orchestre Symphonique de l'Agora*, qui comprennent le bilan au 31 août 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net déficitaire et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme *Orchestre Symphonique de l'Agora* au 31 août 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 (1)

Montréal, le 4 décembre 2023

(1) Par Michel Rochette, CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A112956

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

2.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Commandites :		
Soutien financier	63 500	110 000
Services	-	42 245
Subventions :		
Conseil des arts du Canada	-	205 000
Conseil des arts et des lettres du Québec	67 000	69 000
Conseil des arts de Montréal	-	8 999
Médiations culturelles Montréal	11 700	-
Fondation du Grand Montréal	30 060	15 250
Emploi et Développement social Canada	-	4 090
Diffusion de spectacles	108 826	174 006
Vente de billets	26 789	13 256
Dons	517 699	178 617
Concerts éducatifs	1 887	15 479
Autres produits	<u>8 979</u>	<u>12 376</u>
	<u>836 440</u>	<u>848 318</u>
CHARGES		
Honoraires (Annexe A)	65 574	105 767
Cachets (Annexe A)	264 338	365 544
Production (Annexe A)	104 243	111 896
Communications (Annexe B)	25 532	69 687
Administration (Annexe B)	147 303	125 481
Dons (Annexe B)	<u>365 000</u>	<u>150 600</u>
	<u>971 990</u>	<u>928 975</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(135 550)</u>	<u>(80 657)</u>

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DÉFICITAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023****3.**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	5 114	85 771
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(135 550)</u>	<u>(80 657)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(130 436)</u>	<u>5 114</u>

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

BILAN
AU 31 AOÛT 2023

4.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<u>ACTIF</u>		
À COURT TERME		
Encaisse	20 264	208 424
Débiteurs	33 000	110 566
Subvention à recevoir (note 4)	-	85 000
Frais payés d'avance	5 310	13 030
Taxes à la consommation à recevoir	<u>4 985</u>	<u>10 267</u>
	<u>63 559</u>	<u>427 287</u>
<u>PASSIF</u>		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 5)	3 694	-
Créditeurs	26 705	103 194
Salaires à payer	13 596	6 049
Apports reportés (note 6)	25 000	272 930
Revenus perçus d'avance	85 000	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	193 995	382 173
DETTE À LONG TERME (note 7)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	193 995	422 173
<u>ACTIF NET DÉFICITAIRE</u>	<u>(130 436)</u>	<u>5 114</u>
	<u>63 559</u>	<u>427 287</u>

Engagement contractuel (note 8)

AU NOM DU CONSEIL;

Michel Bélanger-Roy, administrateur

CLRQ, administrateur

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

5.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(135 550)	(80 567)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	77 566	(91 095)
Subventions à recevoir	85 000	(28 482)
Frais payés d'avance	7 720	(13 030)
Taxes à la consommation	5 282	(13 519)
Créditeurs	(76 489)	47 786
Salaires à payer	7 547	6 049
Revenus perçus d'avance	85 000	-
Apports reportés	<u>(247 930)</u>	<u>272 930</u>
	<u>(191 854)</u>	<u>99 982</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	<u>3 694</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(188 160)	99 982
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>208 424</u>	<u>108 442</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>20 264</u>	<u>208 424</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

6.

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué le 8 février 2013 en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de présenter des concerts de musique classique au profit et/ou en collaboration avec des organismes à caractères sociaux et humanitaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de l'ICCA* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

UTILISATION D'ESTIMATIONS.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS.

Subventions de la Fondation du Grand Montréal : Ces revenus sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le montant est déterminé et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Subventions et dons : L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports de subventions et de dons. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Diffusion de spectacles, billetterie et concerts éducatifs : Ces revenus sont comptabilisés à titre de produits conformément aux ententes entre les parties, lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou qu'il peut faire l'objet d'une estimation juste et que son encaissement est raisonnablement assuré.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES.

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, emprunts bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS.*Évaluation initiale et ultérieure*

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle évalue ultérieurement, à chaque date de clôture des exercices financiers, tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période pendant laquelle elles se produisent.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

7.

2. PRINCIPALE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Dans le but de recevoir des aides financières de contreparties dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* du Ministère Culture et Communications du Québec, l'organisme a créé auprès de la *Fondation du Grand Montréal* (FGM) un fonds philanthropique désigné nommé le *Fonds Orchestre de l'Agora*. Conformément à une convention signée le 27 novembre 2019, les dons versés par l'organisme ainsi que les montants reçus de ministères sont cédés à perpétuité à la FGM, et annuellement cette dernière distribuera à l'organisme une subvention correspondant aux revenus nets générés par les actifs du fonds philanthropique désigné et aux règles de distributions de revenus de la FGM.

Les actifs, présentés à la juste valeur, du *Fonds Orchestre de l'Agora* sont composés des montants suivants au 31 août 2023 :

	<i>Fonds Perpétuité</i>	<i>Fonds Philanthropique</i>
Dons reçus de l' <i>Orchestre symphonique de l'Agora</i>	610 000	-
Appariements de ministères et autres	801 642	-
Revenus (Pertes) de placements nets cumulés	69 391	72 698
Moins-value non réalisée	(71 826)	(1 729)
Revenus distribués à l' <i>Orchestre symphonique de l'Agora</i>	<u>-</u>	<u>(52 340)</u>
	<u>1 409 207</u>	<u>18 629</u>

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 août 2023, des dons totalisant 505 702 \$ ont été versés au *Fonds Orchestre de l'Agora*. L'organisme a fait des dons totalisant 110 000 \$, deux dons totalisant 275 923 \$ ont été versés par le Gouvernement du Québec (Ministre de la Culture et des Communications), et un don de 119 779 \$ a été versé par le Gouvernement du Canada (Patrimoine Canadien).

4. SUBVENTION À RECEVOIR

	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Conseil des arts du Canada	<u>-</u>	<u>85 000</u>

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

8.

5. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant maximum de 20 000 \$, portant intérêt au taux de base de la Fédération des caisses Desjardins majoré de 4,0 %.

6. APPORTS REPORTÉS

Apports grevés d'affectations externes destinés à couvrir les dons à verser au cours du prochain exercice.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fondation du grand Montréal	25 000	50 000
Fondations désignées suite à la présentation du Gala de la Terre pour les enfants	-	222 930
	<u>25 000</u>	<u>272 930</u>

7. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt bancaire consenti à l'organisme dans le cadre du programme <i>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes</i> , sans intérêt ni modalité de remboursement jusqu'au 18 janvier 2024 et garanti par le gouvernement fédéral.	60 000	60 000
Portion subvention *	(20 000)	(20 000)
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	-
	-	<u>40 000</u>

* L'organisme devra rembourser la subvention d'un montant de 20 000 \$ comptabilisée en 2021 dans le cadre du programme *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes*, si l'emprunt n'est pas remboursé avant le 19 janvier 2024 ou avant le 29 mars 2024 si une demande de refinancement de cet emprunt a été déposée avant la date limite du 18 janvier 2024.

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire de deux locaux administratifs en vertu d'un bail venant à échéance le 30 juin 2026. Les loyers minimaux futurs totalisent 37 883 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices : 2024, 13 135 \$; 2025, 13 398 \$ et 2026, 11 350 \$.

À compter du 1^{er} juillet de chaque année, le loyer est majoré du plus élevé de : a) pourcentage d'augmentation de l'IPC pour les douze (12) mois précédents, tel qu'établi par Statistique Canada pour la région de Montréal, le mois de référence étant le mois d'août, ou b) de 2 %.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 août 2023.

Risque de crédit :

En date des présents états financiers, les actifs financiers exposant l'organisme au risque de crédit sont les débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidités :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur l'emprunt bancaire.

10. ÉVENTUALITÉ**Remboursement de subvention :**

L'organisme a aussi comptabilisé au cours des précédents exercices des montants totalisant 34 880 \$ à titre de produits de subvention dans le cadre du programme *Subvention salariale d'urgence du Canada* (SSUC). Cette subvention salariale se rapporte à des demandes qui n'ont pas encore fait l'objet d'examen par les autorités gouvernementales.

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

L'organisme a déposé une demande de refinancement du prêt de 60 000 \$ consenti dans le cadre du programme *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes*. Si le refinancement est accepté et que l'organisme rembourse un montant de 40 000 \$ au Gouvernement du Canada avant le 29 mars 2024, l'organisme bénéficiera de la radiation partielle de 20 000 \$.

Si l'organisme n'est pas en mesure d'obtenir un refinancement ou de générer suffisamment de liquidités pour rembourser le prêt dans les délais prescrits, un montant de 60 000 \$ sera converti en prêt de trois (3) ans assorti d'un taux d'intérêt de 5% par année. Le prêt devra être remboursé en totalité le 31 décembre 2026.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

10.

ANNEXE A

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
HONORAIRES		
Direction artistique	26 872	26 872
Coordonnateur	33 532	47 266
Techniques	2 698	19 805
Relations publiques	<u>2 472</u>	<u>11 824</u>
	<u>65 574</u>	<u>105 767</u>
CACHETS		
Chef principal	18 065	22 805
Musiciens	194 294	237 055
Solistes	26 318	42 869
Chœur	-	20 473
Compositeurs	4 687	13 013
Concepteurs	4 589	6 000
Projets éducatifs	866	6 108
Cotisations	12 931	16 219
Chefs invités	<u>2 588</u>	<u>1 002</u>
	<u>264 338</u>	<u>365 544</u>
PRODUCTION		
Location de salles :		
Concerts	69 013	21 446
Répétitions	1 092	2 230
Réceptions	279	-
Captation	6 160	28 780
Déplacements	7 014	27 985
Fournitures	7 501	20 110
Location – divers	3 078	1 418
Location – instruments	4 368	4 057
Transports des équipements	1 114	3 186
Réception et privilèges	<u>4 624</u>	<u>2 684</u>
	<u>104 243</u>	<u>111 896</u>

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AGORA

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

11.

ANNEXE B

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
COMMUNICATIONS		
Publicité	8 559	46 637
Design outils promotionnels	8 600	6 019
Photographe	2 934	5 106
Site web	1 506	4 564
Frais d'impression :		
Programmes et affiches	229	2 115
Traduction et rédaction	3 167	2 270
Capsules vidéo	<u>537</u>	<u>2 976</u>
	<u>25 532</u>	<u>69 687</u>
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	96 457	73 317
Honoraires professionnels	19 676	17 569
Commissions	-	7 800
Loyer	12 582	7 739
Représentation	4 503	6 146
Frais de bureau	1 722	1 985
Billetterie	-	1 709
Services publics	3 252	1 229
Taxes et permis	3 595	1 213
Assurances	1 548	760
Poste et messagerie	407	690
Intérêts et frais bancaires	<u>3 561</u>	<u>5 324</u>
	<u>147 303</u>	<u>125 481</u>
DONS		
Fondation du Grand Montréal	110 000	150 000
Fondation Sierre Club Canada	85 000	-
Unicef Canada	85 000	-
Conservation de la nature Canada	85 000	-
Autres organismes de bienfaisance	<u>-</u>	<u>600</u>
	<u>365 000</u>	<u>150 600</u>